



Veuillez renvoyer ce formulaire à l'adresse suivante :  
Grangeneuve, Section formation,  
Rte de Grangeneuve 31, 1725 Posieux

**Assurance complémentaire pour les apprentis agricoles et les apprenties  
ménagères en cas de décès ou d'invalidité suite à un accident**

**MAITRE / MAITRESSE D'APPRENTISSAGE**

Nom, Prénom :		Date de naissance :
Adresse :	NP/Lieu :	
Tél :	E-Mail :	
<b>APPRENTI(E) AGRICOLE / APPRENTIE MÉNAGÈRE</b>		
Nom :	Prénom :	Date de naissance :
Début de l'apprentissage :	Fin de l'apprentissage :	

**Possibilités d'une assurance complémentaire**  
(Marquez d'une croix la variante choisie)

**ASSURANCE COLLECTIVE**

(Cette assurance est confiée à la "SOLIDA" - pas de contrat d'assurance supplémentaire nécessaire)

**Variante 1**

Décès CHF 20'000.-- Prime annuelle CHF 30.--

**ASSURANCE AVEC CONTRAT INDIVIDUEL**

(Cette assurance est confiée à la "VAUDOISE", mais chacun est libre de conclure une telle assurance auprès d'une autre compagnie, la prime peut alors différer.)

Conditions générales : [https://www.vaudoise.ch/docs/default-source/documents-commerciaux/cga/cga\\_claa\\_fr\\_18-05-2017.pdf?sfvrsn=aff47810\\_25](https://www.vaudoise.ch/docs/default-source/documents-commerciaux/cga/cga_claa_fr_18-05-2017.pdf?sfvrsn=aff47810_25)

**Variante 2 \***

Garantie décès 3x le salaire AVS annuel  
Garantie invalidité variante B (350%) 3x le salaire AVS annuel  
Indemnité journalière 10% du salaire AVS dès le 15<sup>ème</sup> jour  
Indemnité journalière spéciale hospitalisation CHF 50.--  
Garantie du tarif et renonciation à la résiliation sur sinistre



Prime annuelle CHF 200.--

\* Exemple versement capitaux décès et invalidité au verso

Durée du contrat :	3 ans avec clause de résiliation annuelle
--------------------	---

Date d'entrée en vigueur : _____	avec renouvellement tacite
----------------------------------	----------------------------

Lieu et date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

## Assurance complémentaire pour les apprentis agricoles Canton de Fribourg

### Exemple pour couverture décès – selon salaire AVS

*Exemple basé sur un salaire annuel de CHF 15'000.--  
(couverture assurée 3x le salaire AVS annuel)*

Salaire AVS annuel	Progression	Versement effectif (progressif)
CHF 15'000.--	3x salaire AVS	CHF 45'000.--

### Exemple pour une invalidité à 100% – selon salaire AVS avec progression 350% (variante B)

*Exemple basé sur un salaire annuel de CHF 15'000.--  
(couverture assurée 3x le salaire AVS annuel)*

Degré invalidité selon l'échelle des membres	Progression	Versement effectif (progressif)
100%	350%	CHF 157'500.--